

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Note de Présentation

du 03 avril 2025



La présente note disponible sur le site internet de la commune, répond à l'obligation de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose qu'« **une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux** »

Le cadre général du Compte Administratif

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice.

Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public, responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Rocroi.

La section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des biens communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

La section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

L'ensemble des notes de synthèse des années précédentes sont disponibles sur le site de la Ville.

Pour mémoire, la ville de FUMAY depuis 2021, n'appartient plus à la strate des communes de plus de 3500 habitants et a choisi lors de la séance de conseil municipal du 21 décembre 2022 de supprimer l'article 16 du règlement intérieur du Conseil Municipal relatif au débat d'orientation.

Tableau de l'évolution de la population fumacienne

Au 1 ^{er} janvier de l'année	1990	2000	2010	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Population totale	5 363 h	4 667 h	4 076 h	3 541 h	3 430 h	3 328 h	3 228 h	3198 h	3 165 h
% de l'évolution		- 13% (sur 10 ans)	- 12% (sur 10 ans)	- 13% (sur 10 ans)	- 3 % (sur 1 an)	- 3 % (sur 1 an)	-3 % (sur 1 an)	-1 % (sur 1 an)	-1 %

Le 04 avril 2024, le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2024 de la collectivité comme suit :

- La Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à : 5 180 000 €
 - Modifiée par décision du Conseil Municipal le 19 décembre 2024 à 5 010 800 €
- La Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à : 2 300 000 €

Comme les années précédentes, cette prévision s'est inscrite dans le respect des trois impératifs comptables et budgétaires fixés par la municipalité pour cette mandature, à savoir :

- non recours à l'emprunt,
- non augmentation des impôts locaux,
- maîtrise des dépenses courantes pour dégager l'autofinancement nécessaire au financement des investissements.

Dans ce cadre, malgré le contexte de crise permanente depuis 2020 qui pèse sur les dépenses communales (inflation), la recherche active de subventions extérieures a permis en 2024 : de créer deux aires de jeux pour enfants ; de mener à bien la sécurisation de notre éclairage public ; d'installer une vidéo protection performante, de rénover un logement communal pour accueillir les médecins du CIS-ARM (Centre Intercommunal de Santé) et de poursuivre l'amélioration des équipements communaux tout en les rendant moins énergivores.

La construction du nouveau parking de l'Hôpital (opération pour compte de tiers) a permis également de répondre aux attentes des patients et des familles de notre territoire communautaire, et au-delà, dans le respect d'un reste à charge municipal réduit grâce aux co-financements obtenus. Néanmoins, il a fallu comptablement avancer la somme de 650 000€ sur l'exercice 2024 pour payer les prestataires. A noter que cette nécessité a été rendue possible par la politique de « sérieux budgétaire » suivie, laquelle vise à contenir les dépenses de fonctionnement pour dégager une capacité d'autofinancement la plus élevée possible.

Parallèlement, tout en contenant les dépenses de fonctionnement, les nombreuses réparations de voiries, les mises aux normes des bâtiments communaux, et le développement des services municipaux, réalisés au cours de l'exercice 2024, ont permis de répondre au mieux aux attentes des Fumaciennes et des Fumaciens, comme des associations locales.

Cependant, l'année 2024 a été marquée par la baisse significative de nos recettes de fonctionnement (Cf. ci-après), ce qui ajouté au contexte institutionnel national et géopolitique mondial actuel, impose à notre collectivité d'être plus vigilante que jamais en 2025 pour dégager l'autofinancement nécessaire au financement de ses investissements

Malgré tout, la ville de Fumay se désendette puisque d'un côté la municipalité n'a pas contracté de nouvel emprunt et que de l'autre elle a remboursé la charge de la dette contractée lors des précédentes mandatures, soit depuis 2020 plus de 2,5 millions € (dont 1 358 127 € de capital). Le mandat 2020-2026 sera par conséquent notablement celui qui sans laisser de dettes supplémentaires, tout en désendettant la ville, aura permis de moderniser la cité et de la rendre plus accueillante pour sa population comme pour les extérieurs.

Présentation du compte administratif 2024

Budget PRINCIPAL

Réalisé en 2024		
Sections	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES (Réelles + ordre)	4 383 306,58 €	939 300,83 €
DEPENSES (Réelles+ ordre)	4 317 624,88 €	1 615 896,16 €
Résultat de l'exercice 2024		
Excédent	65 681,70 €	
Déficit		676 595,33 €
Report cumulé année N-1	1 183 013,70 €	614 194,10 €
RESULTATS cumulés 2024		
EXCEDENT	1 248 695,40 €	
DEFICIT		-62 401,23 €

Résultat global du budget principal : 1 186 294,17 €

RESTE A REALISE EN INVESTISSEMENT à reporter en 2025 (cf page 11)		
	DEPENSES.....	290 382,21 €
	RECETTES.....	492 200,00 €
RESULTATS cumulés 2024	Fonctionnement	Investissement
	1 248 695,40 €	139 416,56 €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

EVOLUTION de la section de FONCTIONNEMENT sur 5 ANS

FONCTIONNEMENT	REALISE EN 2020	REALISE EN 2021	REALISE EN 2022	REALISE EN 2023	REALISE EN 2024
TOTAL DES RECETTES	4 368 203 €	4 486 474 €	4 763 463 €	4 840 862 €	4 383 306 €
Recettes Réelles		4 486 334 €	4 761 327 €	4 768 553 €	4 379 636 €
Recettes d'ordre		140 €	2 136 €	72 328 €	3 669 €
TOTAL DES DEPENSES	3 911 699 €	3 914 624 €	4 318 185 €	4 495 610 €	4 317 624 €
Dépenses Réelles		3 794 131 €	4 118 141 €	4 165 443 €	4 220 270 €
Dépenses d'ordre		120 493 €	214 045 €	330 176 €	97 354 €
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	456 504 €	571 849 €	445 277 €	345 252 €	65 681,70 €
<i>Hors opération d'ordre</i>		(692 203 €)	(643 186 €)	(603 110 €)	(159 366 €)

(Les opérations d'ordre sont des mouvements comptables qui n'entraînent pas de mouvements de trésorerie et permettent de retracer les impacts sur l'actif de la commune, sans affecter sa trésorerie)

Le tableau de l'évolution de la section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de fonctionnement réalisé en 2024 de 65 681,70 € soit seulement 19.02 % de l'excédent de fonctionnement de l'année précédente. Cela s'explique essentiellement, comparativement à 2023, par une diminution significative des recettes Réelles de 388 916 € et une augmentation des dépenses Réelles de 54 827 €.

Ci-dessous, le détail des recettes et des dépenses permettra de mieux comprendre ce résultat.

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

LES CHAPITRES (Hors opération d'ordre)	2020	2021	2022	2023	2024
013-atténuations de charges	30 343 €	39 806 €	94 481 €	99 465 €	93 064,29 €
70- Produits des services, du domaine et ventes diverses	48 842 €	68 144 €	92 491 €	79 357 €	97 760,11 €
73 – Impôts et taxes	579 238 €	2 607 227 € *	2 961 348 €	2 925 611 €	2 224 521,99 €
731 -Fiscalité locale					587 225,37 €
S/total 73			2 961 348 €	2 925 611 €	2 811 747,36 €
74 –Dotations, subventions et participations	3 567 715€	1 639 026€ * modification Imputat* budgétaire dotation CCARM	1 419 039 €	1 370 192 €	1 194 857,98 €
75- Autres produits de gestion courante	51 359 €	46 612 €	53 670 €	66 075 €	117 921,30 €
76- Produits financiers	63 091 €	63 091 €	63 091 €	63 091 €	63 095,00 €
77- Produits exceptionnels	7 778 €	22 425 €	77 207 €	163 740 €	897,00 €
78 – Reprise pour dépréciations					293,90 €
TOTAL des R.R.F. % d'évolution par rapport à N-1	4 348 366 € 3,19 %	4 486 474 € + 3,17 %	4 761 327 € + 6,12 %	4 768 533 € + 0,15 %	4 379 636,94 € -8,1555%

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est à la baisse par rapport à 2023 : - 8,16%

Au 1^{er} janvier 2024, la nouvelle nomenclature budgétaire M57 a, entre autres, clarifié la visibilité des recettes de la fiscalité locale en créant le chapitre 731, auparavant globalisées au chapitre 73.

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) ont diminué de plus de 8% sur l'exercice 2024. Cette variation 2023/2024 s'explique, au regard des chapitres les plus importants, comme suit :

Total recettes des chapitres 73 (Impôts et Taxes et 731(fiscalité locale) : 2 811 747 € (- 3.89 %)

Soit une diminution de - 113 864 € entre 2023 et 2024 qui correspond à :

- ✓ - 170 000 € de dotation de solidarité communautaire versée dans le cadre du soutien à l'effort communal transférée en recette d'investissement,
- ✓ + 55 116 € correspondant à la perception et au rappel de 2023 d'une Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)

Les taux des taxes locales sont restés inchangés comme la majorité municipale s'y était engagée en 2020. L'assiette fiscale a toutefois été revalorisée par l'Etat ce qui explique les variations constatées sur les feuilles d'imposition, mais non imputables à la Ville. Seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a évolué comme pour 1 460 autres communes qui ont voté cette majoration pour l'année 2024. L'augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires vise non seulement à augmenter les recettes fiscales des communes mais aussi à encourager une meilleure utilisation des logements disponibles.

Total recettes du chapitre 74 (Dotations, subventions et participations) : 1 194 857 € (- 12.83 %)

Soit une diminution de - 175 335 €, par rapport à 2023, qui s'explique essentiellement par la variation entre les sommes suivantes (en moins et en plus) :

Les sommes non perçues en 2024 :

- 151 867 € de dotation de l'Etat liée aux critères de répartition et à la diminution de la population, dont :
 - 67 248 € sur la dotation forfaitaire (année 2023 : 486 338 € / année 2024 : 419 140 €)
 - 84 519 € sur la dotation Globale Forfaitaire (en 2023 : 353 522 € et en 2024 : 269 003 €) dont la suppression complète (sur 2 ans) de la dotation de Solidarité Rurale « CIBLE » (pour rappel en 2022 : 94 632 €),
- 133 559 € perçus de la Caisse d'Allocations Familiales, correspondant au dispositif Contrat Enfance Jeunesse arrivé à terme en 2023, dont la majeure partie a été reversée au Centre Social,
- 40 000 € perçus en 2023 de l'Etat correspondant au dispositif « Conseiller Numérique »

Les sommes ajoutées en 2024 :

- + 64 438 € nouvelle dotation « transfert part CPS à EPCI » venant compenser la diminution de la dotation forfaitaire,
- + 60 000 € Participation exceptionnelle sur la maîtrise d'ouvrage de l'opération Parking de l'Hôpital.

Ci-après, le détail des principales recettes perçues sur ces chapitres 73,731 et 74 concentrant 91,48 % des RRF :

- 2 136 584 € : dotation de solidarité de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse,
- 688 143 € : dotation globale forfaitaire,
- 587 225 € : Impôts directs,
- 178 713 € : Allocations compensatrices (dont 105 878 € pour abattement de 50 % sur les établissements industriels TFPB et CFE, 64 438 € dotation transfert part CPS à EPCI),
- 77 013 € : participation de l'Etat sur les contrats aidés,
- 50 075 € : dotation biodiversité,
- 59 300 € : participation de la CAF pour les activités périscolaires,
- 45 720 € : fonds départemental droit mutation,
- 36 174 € : fonds départemental péréquation Taxe professionnelle,
- 17 800 € : l'aide à la cantine à 1 €,
- Et autres participations diverses.

Total recettes du chapitre 75 (produits financiers) : 117 921 € (+ 78,45 %)

Soit une augmentation de +51 8465,30 € par rapport à 2023 qui s'explique essentiellement par :

- + 48 355 € correspondant à des régularisations comptables exceptionnelles votées en séances de conseil municipal cette année :
- ✓ Apurement du solde de 28 405 € d'un prêt du fonds forestier souscrit en 1965 en revanche comptabilisé en dépense de la section d'investissement sur le chapitre dédié à l'annuité du capital des emprunts,
- ✓ Régularisation d'intérêts courus non échus suite au transfert de compétences en eau et assainissement.

Total recettes du chapitre 77 (produits exceptionnels) : 897 €

Soit une diminution de - 162 843 €, par rapport à 2023, qui s'explique par le fait que contrairement aux années précédentes, ce chapitre ne comptabilise que très peu de produits exceptionnels (cessions de terrains, remboursements de sinistres...) en 2024.

LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (RRF)

LES CHAPITRES (Hors dépenses d'ordre)	2020	2021	2022	2023	2024
011-charges à caractère général <i>Travaux en régie</i>	996 653 € (- 9 549 €) 987 104 €	1 069 874 € 0	1 231 352 €	1 185 288 €	1 290 116 €
<i>Variation année N- 1</i> <i>Après réduction travaux en régie</i>	- 48 135 € -43 406 €	+ 73 221€	+ 161 478 €	- 46 064 €	+ 104 828 €
012- charges de personnel	1 797 332 €	1 847 426 € + 50 094 €	1 977 904 € + 130 478 €	2 024 015 € + 46 111 €	2 093 801 € + 69 786 €
<i>Recettes venant réduire les charges de personnel</i> <i>Participation ETAT du contrats, remboursement maladies, travaux en régie</i>	Participations 69 768 €	Participations 105 519 €	Participations 192 258 €	Participations 218 921 €	Participations 170 077 €
<i>Coût effectif du personnel</i>	1 727 564 €	1 741 907 €	1 785 646 €	1 805 094 €	1 923 724 €
<i>Variation année N-1</i>	+ 108 967 €	+ 14 342 €	+ 43 740 €	+ 19 448 €	+ 118 630 €
014 –atténuation de produits	97 677 €	97 307 €	97 278 €	97 269 €	97 711 €
65 –autres charges de gestion courante	608 400 €	515 859 €	571 955 €	620 608 €	520 727 €
<i>Variation annéeN-1</i>	+ 42 772 €	- 92 542 €	+ 56 095 €	+ 48 653 €	+ 99 882 €
66- Charges financières	259 205 €	245 518 €	237 015 €	227 347 €	217 337 €
67- Charges exceptionnelles	30 857 €	17 147 €	2 636 €	10 307 €	27 €
68 –provision pour dépréciation		1 000 €	0	600 €	551 €
TOTAL DEPENSES REELLES de FONCTIONNEMENT	3 790 125 €	3 794 131€	4 118 141 €	4 165 443 €	4 220 270 € + 1,32 %

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, à la hausse par rapport à 2023, de + 1,32 % s'apprécie chapitre par chapitre comme suit :

Total des dépenses du chapitre 011 (Les CHARGES à caractère général) : 1 290 116 € (+ 8,84 %)

Depuis 2021, ces charges représentent entre 28 et 30 % des dépenses réelles de fonctionnement. Cette année, elles atteignent 30,57 %.

L'augmentation de 104 828 € des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) peut être expliquée par plusieurs facteurs, notamment par les actions menées visant à la réparation ou l'amélioration du patrimoine communal (voiries, bâtiments...) et par des prestations de services supplémentaires.

Ci-après le détail des actions réalisées au bénéfice du patrimoine communal :

- L'entretien et la réparation de nos bâtiments, infrastructures et voiries et des aléas :
 - Réparations diverses de voiries pour près de 60 000 €,
 - Travaux d'achèvement (non passés en investissement) dans la Mairie pour accueillir le personnel de la Mairie Annexe,
 - Remise en état de la fontaine,
 - Relamping du Gymnase Sainte Marie,
 - Prestations de services pour du marquage routier, le nettoyage du cimetière, travaux électriques ...
 - Réparations au complexe sportif suite à plusieurs sinistres (pour lesquels il y a eu une participation des assurances comptabilisée en Recettes de fonctionnement),
 - Changement de canalisation pour réparer une fuite d'eau importante au Centre Social.

- L'ouverture de nouveaux services fin 2023 a engendré de nouvelles dépenses à : + ou - 15000 €
 - Le fonctionnement de l'espace culturel des Carmélites
 - Dépenses concernant le bâtiment : l'énergie et divers contrats
 - Dépenses liées au fonctionnement de la bibliothèque et du musée : principalement achat de livres pour la bibliothèque,
 - Le fonctionnement de l'aire de camping-car (pour lequel une redevance sera reversée au prorata de sa fréquentation).
 - Dépense liée à la fourniture d'énergie.

Mais aussi, quelques dépenses supplémentaires consacrées à l'animation de la ville : diverses animations à l'espace culturel des Carmélites, la 1^{ère} édition de la fête médiévale....

Parmi les augmentations, il y a également celles subies, comme les assurances. A savoir que les Collectivités territoriales font actuellement face à une crise majeure en matière d'assurance et 94 % d'entre elles (*extrait article de « Maireinfo » du 29.3.2024*) ont subi une hausse importante de leurs cotisations.

Aussi, bien que ce marché public, signé pour 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2024, ait permis de sélectionner les meilleurs tarifs, la commune enregistre une hausse importante de + 48 % par rapport à 2023 sur l'exercice.

A noter, toutefois qu'en ce qui concerne les dépenses énergétiques, les mesures de maîtrise d'énergie misent en place parallèlement à la baisse des prix de fourniture ont permis de réduire la facture énergétique de la ville.

Total des dépenses du chapitre 012 (Les CHARGES DE PERSONNEL) : 2 093 801 € (+ 3.45%)

Ces dépenses significatives représentent cette année 49,61 % des dépenses réelles de fonctionnement comparativement à 48 ,59 % en 2023.

L'augmentation se concentre sur les facteurs principaux suivants :

- Début 2024, l'Etat a voté le versement d'une prime exceptionnelle, sous conditions d'éligibilité, pour soutenir, face à l'inflation, les agents publics ainsi que la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires. Ces augmentations ont affecté nos charges de près de 40 000 €.
- La prime d'assurance statutaire pour le personnel a bondi de 33 %, elle passe de 37 910 € à 50 412 €.

Les mouvements de personnel en 2024 ont été les suivants :

- 2 agents sont partis à la retraite,
- 2 agents ont intégré la collectivité.

Au 31 décembre 2024, la collectivité comptait toujours 44 agents territoriaux représentant 39,47 (EETP) équivalents en emplois temps plein (40,39 en 2023).

TABLEAU de l'effectif des AGENTS de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE au 31.12.2024

Effectif arrêté au 31.12.2024	2020	2021	2022	2023	2024
Agents	47	47	44	44	44

TABLEAU de l'effectif des AGENTS NON-TITULAIRES intervenus en cours d'année

Effectif des agents non titulaires sur la période au 1 ^{er} janvier au 31 décembre	2020	2021	2022	2023	2024
Contrats aidés sur l'année	10	18	20	18	10
Agents contractuels (CDD)	2	4	8	4	6
Apprenti			1	1	0

Outre les traitements et salaires versés directement par la collectivité, les charges de personnel intègrent le recours à une société de nettoyage pour deux bâtiments communaux et le remboursement, à la CCARM, du traitement des actes d'urbanisme.

Total des dépenses du chapitre 65 (Autres CHARGES de gestion courante) : 520 727 € (-16,09%) contre 620 608 € en 2023

Cette année, n'apparaît plus budgétairement la partie du reversement au Centre Social du dispositif Contrat Enfance Jeunesse (cf. chapitre 74) qui s'y trouvait les années précédentes, dont le solde a été versé en 2023 au centre social pour un montant de 200 599 € (année 2021 et année 2022).

Par ailleurs, le renouvellement tardif de la convention en 2023 pour la redevance de l'entretien des réseaux d'eau pluviale d'un montant annuel de 100 100 € n'a pas permis de régler le 2^{ème} semestre sur l'année budgétaire 2023 et de fait l'exercice 2024 a supporté une charge supplémentaire de 50 050 €.

L'ENDETTEMENT

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital (en section d'investissement), elle-même accompagnée de frais financiers (en section de fonctionnement), le tout formant l'annuité de la dette.

Seul le budget principal supporte la charge de la dette.

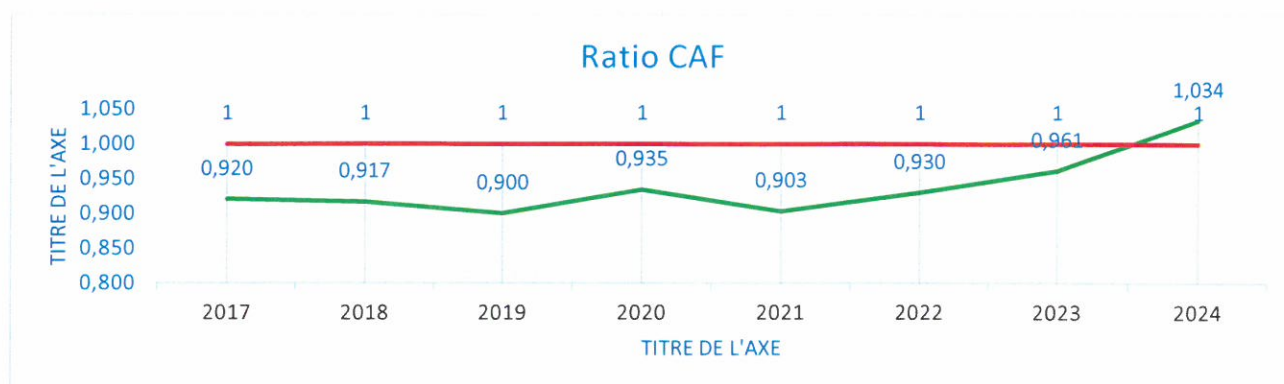
Le dernier emprunt a été souscrit en 2016.

Tableau de l'évolution de la Dette	2020	2021	2022	2023	2024
Encours au 31.12	6 442 254 €	6 186 131 €	5 926 807 €	5 653 317 €	5 368 254 €
Capital	269 668 €	256 122 €	261 056 €	285 064 €	286 217 €
Intérêt	259 205 €	245 519 €	237 016 €	219 928 €	217 336 €
	528 873 e	501 641 €	498 072€	504 992 €	503 553 €
Taux de la charge annuelle de la dette	12,16 %	11,18 %	11,06 %	10,59 %	11.50 %

LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Recettes Réelles de Fonctionnement <i>(hors cession 897 € et atténuation de produits 97 269 €)</i>	4 483 533 €	4 503 474 €	4 529 490 €	4 282 367 €
Dépenses Réelles de Fonctionnement <i>(hors atténuation de charges : 93 064 €)</i>	3 793 130 €	3 926 381 €	4 065 968 €	4 127 206 €
EPARGNE BRUTE ou Capacité d'autofinancement (CAF)	690 402 €	577 092 €	463 522 €	155 161 €
Remboursement du capital sur l'année N+1	256 122 €	261 056 €	286 000 €	300 000 €
EPARGNE NETTE ou capacité d'autofinancement nette	434 280 €	316 036 €	177 522 €	-144 839 €

Indicateur de la Capacité d'Autofinancement : *Si ≥ 1 , il n'y a plus d'argent issu de l'exploitation pour autofinancer de nouveaux investissements, sauf à recourir à l'emprunt ou à faire appel aux réserves disponibles.*



Dans sa note annuelle sur les finances locales, la Banque postale révèle une dégradation marquée de la situation financière des collectivités, avec un effet ciseau de plus en plus préoccupant : les dépenses progressent plus vite que les recettes et ce pour des raisons, bien souvent, tenant plus à des décisions de l'État qu'à celles des élus locaux.

L'effet ciseau qu'évoque La Banque postale se reflète dans un chiffre simple : tous niveaux de collectivités confondus, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 4,4 % quand les recettes n'augmentaient que de 2,3 %.

Cette différence oblige les collectivités à puiser dans leur épargne pour honorer leurs dépenses. Résultat, l'épargne nette des collectivités est en baisse de 15,8 % entre 2023 et 2024 (- 4 milliards d'euros environ).

C'est notre cas sur Fumay, où malgré une augmentation légère des dépenses (+1,32%), les recettes ont baissé de 8,1% ce qui obligera à puiser dans l'épargne disponible pour poursuivre les investissements en 2025 comme il sera constaté dans le Budget Primitif 2025.

LA SECTION d'INVESTISSEMENT

LES OPERATIONS D'EQUIPEMENT REALISEES EN 2024

Opérations réalisées	REALISE 2024
<p><u>Equipement scolaire</u> <i>Equipement 1 tableau numérique : 3 017 €</i> <i>Visiophonie dans les 2 écoles : 12 475 €</i></p>	15 492 €
<p><u>Equipements sportif et culturel</u> <i>Equipement matériel Gymnastique : 1 669 €</i> <i>Traceur pour terrain de Football : 2 016 €</i> <i>3 Instruments musique : 2 508 €</i></p>	6 193 €
<p><u>Equipements divers</u> <i>Gros outillage et matériel service technique : 4 690 €</i> <i>Vidéoprotection : 84 136 €</i> <i>2 Gilets pare-balle + coffre-fort police : 1 929 €</i> <i>Eclairage gymnase st marie : 12 278 €</i> <i>Bornes électriques Quais capitainerie : 3 600 €</i> <i>Ordinateurs + standard téléphonique : 11 535 €</i> <i>Conteneurs, composteur, poubelles : 2 235 €</i> <i>Ombrière Place Briand : 3 960 €</i> <i>5 Armoires cuisine salle des Fêtes : 3 604 €</i> <i>Lave-vaisselle Centre social : 3 088 €</i> <i>Eclairage mairie : 651 €</i></p> <p><i>Subventions perçues en 2024</i> - <i>Etat : vidéo protection : 22 569 €</i></p>	131 707€
<p><u>Voirie et Forêt</u> <i>Sécurité routière : signalisation : 424 €</i> <i>Solde des travaux Parking Malcotte (ex-leemans) : 23 770 €</i></p> <p><i>Subventions perçues en 2024</i> - <i>Etat : passage PIETO (investissement 2023) : 8 552 €</i> - <i>Ccarm : Parking Malcotte : 7 143 €</i></p>	24 194 €
<p><u>Logements</u> <i>Travaux Logement pour CISARM : 61 203 €</i></p>	61 203 €
<p><u>Eclairage public</u> <i>Travaux de sécurisation de l'éclairage public (marché de travaux en cours) : 137 282 €</i></p>	127 490 €
<p><u>Bâtiments</u> <i>Alarme anti intrusion : 6 645 €</i> <i>Réaménagement MAIRIE Suite 2023 : 23 816 €</i></p>	30 461 €
<p><u>Réhabilitation Couvent des Carmélites</u> <i>Solde de l'opération Travaux, mission et équipements divers pour musée (signalétique, Grilles expo mobilier extérieur ... : 27 046 €</i></p> <p><i>Subventions perçues en 2024 :</i> <i>Solde de l'ETAT : 238 210 €</i></p>	27 046 €
<p><u>Création de 2 AIRES de JEUX</u></p>	155 049 €
<p><u>Opérations Hors programmes</u> <i>Etude d'un réseau de Chaleur collectif : 22 800 €</i> <i>Achat d'un terrain à l'euro symbolique (bois bryas : 1 €)</i></p>	22 801 €

TOTAL des DEPENSES D'EQUIPEMENT REALISE EN 2024	601 636 €
---	-----------

OPERATION POUR COMPTE DE TIERS

Par délibération, le conseil municipal a accepté la délégation de compétence de Maîtrise d'ouvrage pour les aménagements extérieurs de l'Hôpital de FUMAY

Aménagement extérieur HOPITAL	Dépenses sur 2024
Montant des dépenses sur 2024..... 653 195 €	
Solde en dépenses en reste à réaliser sur 2025 : 50 849 €	
	Recettes sur 2024
Montant des recettes perçues sur 2024..... 263 393 €	
Solde en recettes certaines à réaliser sur 2025 : 391 000 €	

LES OPERATIONS EN COURS DE REALISATION REPORTEES SUR LE BUDGET 2025

OPERATIONS EN COURS DE REALISATION FIN 2024 ET REPORTEES SUR LE BUDGET 2025	Dépenses reportées	Recettes reportées
Equipements divers	6 360 €	
Achat de 4 défibrillateurs :6 360 €		
Subvention de la Région pour la Vidéo protection.....21 200 €		21 200 €
Voiries	12 600 €	
Etudes pour travaux de voiries :12 600 €		
Subvention du Contrat de Territoire du Conseil Général :80 000 €		80 000 €
Eclairage public	172 380 €	
Travaux de sécurisation de l'éclairage public : 172 380 €		
Reprise des travaux de l'extension du centre social	18 060 €	
Etudes :18 060 €		
Bâtiments et Infrastructures	30 133 €	
Extension du columbarium au cimetière : 30 133 €		
S/total opérations d'équipement en cours à reporter sur 2025	239 533 €	101 200 €
OPERATION pour COMPTE DE TIERS : Aménagement extérieur de l'HOPITAL	50 849 €	391000 €
TOTAL en reste à réaliser sur 2025	290 382 €	492 200 €

LES BUDGETS ANNEXES

1 - Budget annexe du Service des Bâtiments soumis à la TVA : Ce budget gère les bâtiments communaux loués à des professionnels ou administrations soumis au régime de la TVA ...

Tableau dépenses et recettes réalisées en 2024

	Section d'exploitation	Section d'Investissement
Recettes	30 247,81 €	1 451,00 €
Dépenses	1 451,00 €	0 €
Résultat de l'année	28 796,81 €	1451,00 €
Report de l'année n-1	152 146,13 €	48 863,99 €
Totaux cumulés	180 942,94 €	50 314,99 €

2 - Budget annexe du Camping Municipal : l'Association LEDA a repris l'activité depuis juillet 2022 avec l'objectif de se développer sur les prochaines années.

Tableau dépenses et recettes réalisées en 2024

	Section d'exploitation	Section d'Investissement
Recettes	1 371,87 €	0 €
Dépenses	7 578,92 €	0 €
Résultat de l'année	- 6 207,05 €	0 €
Report de l'année n-1	18 778,01 €	5 313,96 €
Totaux cumulés	12 570,96 €	5 313,96 €

3 - Budget annexe du Lotissement communal : Ce budget gère les terrains pour la revente aux particuliers. Le déficit constaté sera comblé par la vente prochaine des terrains.

Tableau dépenses et recettes réalisées en 2024

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes	0 €	0 €
Dépenses	236,82 €	0 €
Résultat de l'année	-236,82 €	0 €
Report de l'année n-1	3 321,76 €	- 147 965,00 €
Totaux cumulés	3 084,94 €	- 147 965,00 €
Excédent.....	3 084,94 €	
Déficit.....		- 147 965,00 €

RESULTATS DE CLOTURE TOUS BUDGETS SUR 5 ANS

	2020	2021	2022	2023	2024
BUDGET PRINCIPAL	1 914 894,39 €	1 849 515,39 €	1 705 003,11 €	1 797 207,80 €	1 186 294,17 €
Investissement	519 942,45 €	328 959,75 €	467 241,60 €	614 194,10 €	- 62 401,23 €
Fonctionnement	1 394 951,94 €	1 520 555,64 €	1 237 761,51 €	1 183 013,70 €	1 248 695,40 €
BATIMENTS A TVA	85 893,69 €	114 605,12 €	147 344,85 €	201 010,12 €	231 257,93 €
Investissement	21 298,32 €	21 549,32 €	22 612,99 €	48 863,99 €	50 314,99 €
Fonctionnement	64 595,37 €	93 055,80 €	124 731,86 €	152 146,13 €	180 942,94 €
CAMPING	26 668,79 €	26 788,79 €	23 007,74 €	24 091,97 €	17 884,92 €
Investissement	26 595,91 €	5 313,96 €	5 313,96 €	5 313,96 €	5 313,96 €
Fonctionnement	72,88 €	21 474,83 €	17 693,78 €	18 778,01 €	12 570,96 €
LOTISSEMENT	3 321,76 €	3 321,76 €	3 321,76 €	- 144 643,24 €	- 144 880,06 €
Investissement	- €	- €	- €	- 147 965,00 €	- 147 965,00 €
Fonctionnement	3 321,76 €	3 321,76 €	3 321,76 €	3 321,76 €	3 084,94 €
RESULTAT DE CLOTURE du compte administratif et du compte de gestion Au 31.12.2024	2 030 778,63 €	1 994 231,06 €	1 878 677,46 €	1 877 666,65 €	1 290 556,96 €
Ajustement après décompte de l'opération en cours pour compte de Tiers (Parking de l'Hôpital)					392 974,81 €
					1 683 531,77 €

